

Ce plan ne vaut pas "PLAN à l'ACTE"

Les dimensions et surfaces exactes seront déterminées par l'Administration du Cadastre et de la Topographie

Référence: 17154/81C
 Le présent document appartient à ma décision
 d'approbation du: 17.12.2014
 Le Ministre de l'Intérieur
 Dan Karisch

Représentation schématique du degré d'utilisation du sol par lot ou îlot

surface d'emprise au sol [m²]	LOT / ILOT		surface du lot / de l'îlot [ares]		surface constructible brute [m²]
	min.	max.	min.	max.	
surface du scellement du sol [m²]	max.		min.	max.	type et nombre de logements
type de toiture		max.	min.	max.	nombre de niveaux
type, disposition et nombre des constructions			hauteur des constructions [m]		

Délimitation du PAP et des zones du PAG

- délimitation du PAP 10,58 a
- délimitation des différentes zones du PAG

Courbes de niveau

- terrain existant
- terrain remodelé

Nombre de niveaux

- I, II, III, ... nombre de niveaux pleins
- +1,2,...R nombre d'étages en retrait
- +1,2,...C nombre de niveaux sous combles
- +1,2,...S nombre de niveaux en sous-sol

Hauteur des constructions:

- hc-x hauteur à la corniche de x mètres
- ha-x hauteur à l'acrotère de x mètres
- hf-x hauteur au faite de x mètres

Types, dispositions et nombre des constructions:

- oc constructions en ordre contigu
- onc constructions en ordre non contigu
- x-mi maisons isolées
- x-mj maisons jumelées
- x-mb maisons en bande

Types et nombres de logements

- x-u x logements de type unifamilial
- x-b x logements de type bifamilial
- x-c x logements de type collectif

Forme de toiture:

- tp toiture plate
- tx (y%-z%) toiture à x versants, degrés d'inclinaison
- orientation du faite

Indications supplémentaires:

- recul minimal de la construction
- profondeur maximal de la construction

Gabarit des immeubles (plan/coupes)

- alignement obligatoire pour constructions destinées au séjour prolongé
- limites de surfaces constructibles pour constructions destinées au séjour prolongé
- alignement obligatoire pour dépendances
- limites de surfaces constructibles pour dépendances
- limites de surfaces constructibles pour constructions souterraines
- limites de surfaces constructibles pour avant-corps

Délimitation des lots / îlots

- lot projeté
- îlot projeté
- terrains cédés au domaine public communal 0,45 a (4,25%)

Degré de mixité des fonctions

- pourcentage minimal en surface construite brute à dédier au logement par construction
- pourcentage minimal et maximal en surface construite brute de logement par construction
- pourcentage obligatoire en surface construite brute de logement par construction

Espaces extérieurs privés et publics

- EVp espace vert privé
- EVP espace vert public
- ADJ aire de jeux
- espace extérieur pouvant être scellé
- voie de circulation motorisée
- espace pouvant être dédié au stationnement aménagé en pavé drainant
- chemin piéton / piste cyclable / zone piétonne
- voie de circulation de type zone résidentielle ou zone de rencontre

Plantations et murets

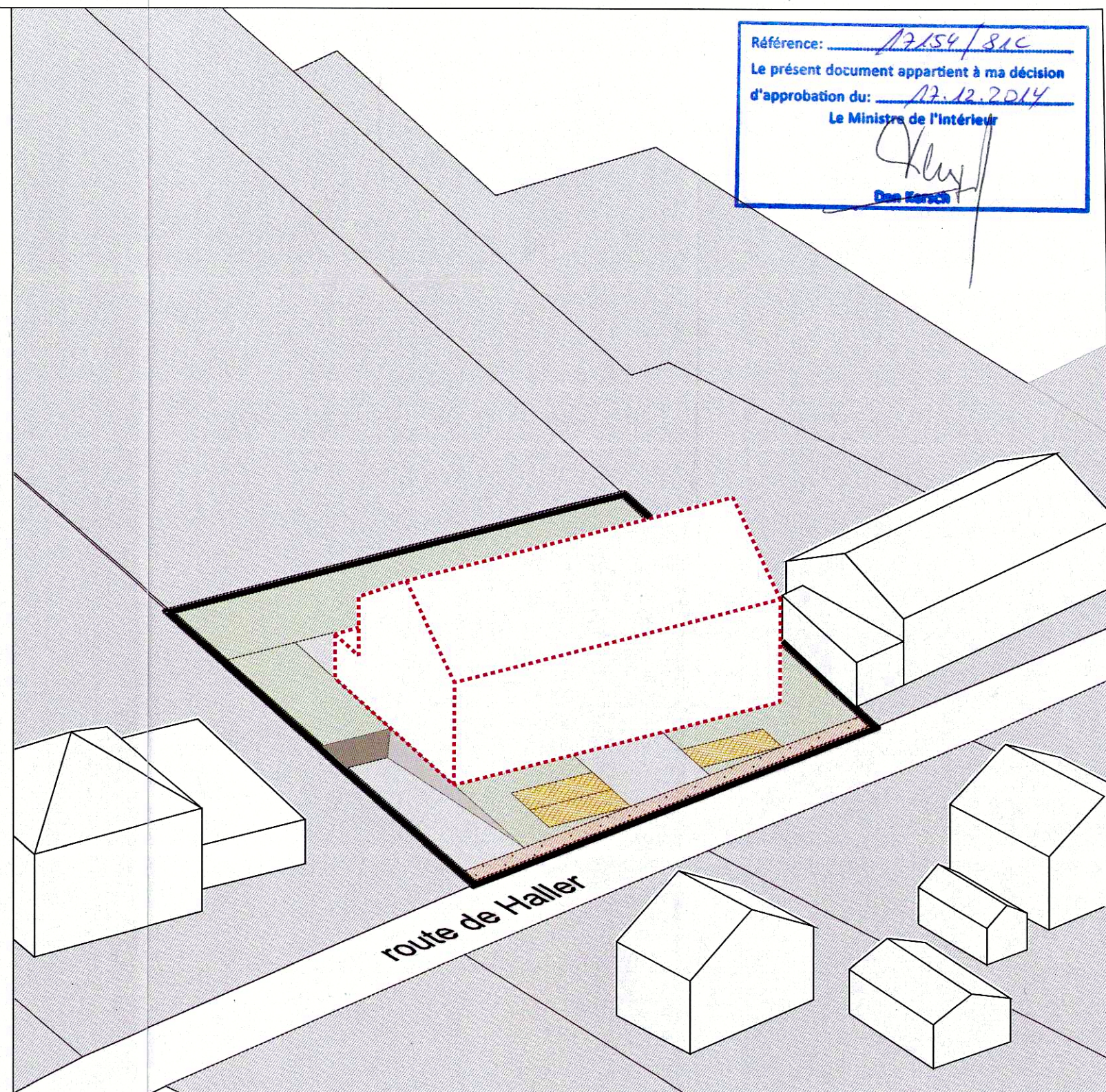
- arbre à moyenne ou haute tige projeté / arbre à moyenne ou haute tige à conserver
- haie projeté / haie à conserver
- muret projeté / muret à conserver

Servitudes

- servitude de type urbanistique
- servitude écologique
- servitude de passage
- élément bâti ou naturel à sauvegarder

Infrastructures techniques

- rétention à ciel ouvert pour eaux pluviales
- canalisation pour eaux pluviales
- canalisation pour eaux usées
- fossé ouvert pour eaux pluviales



MAITRE DE L'OUVRAGE
 Monsieur Georges Constantin Kara
 86, Grand-Rue
 L-6310 Beaufort

ALBERT WAGNER ARCHITECTE EPFZ
 31, RUE SCHMITZ L-8190 KOPSTAL TÉL/FAX: +352/ 90 72 82 / 84 E-MAIL: awmc@pt.lu

PROJET
 PLAN D'AMENAGEMENT PARTICULIER
 à Beaufort, route de Haller

PROJET Famille Kara	PHASE DE PRESTATION PAP	N°PLAN	INDEX	ECHELLE sans
DESIGNATION PLAN DE L'AXONOMETRIE		IMPRIME LE 04.03.2014	DESSINE PAR	

Modifié suivant l'avis de la Cellule d'évaluation du Ministère de l'Intérieur, Direction de l'aménagement communal et du développement urbain, en date du 14 juillet 2014.

Fond de plan: Plan de situation, Architecte Zewen, 04.03.2013

Ce plan ne vaut pas 'PLAN à l'ACTE'

Les dimensions et surfaces exactes seront déterminées par l'Administration du Cadastre et de la Topographie

Représentation schématique du degré d'utilisation du sol par lot ou îlot

surface d'emprise au sol [m ²]	LOT / ILOT		surface du lot / de l'îlot [ares]	
	min.	max.	min.	max.
surface du scellement du sol [m ²]	min.	max.	min.	max.
type de toiture	min.	max.	min.	max.
type, disposition et nombre des constructions	min.	max.	min.	max.
hauteur des constructions [m]	min.	max.	min.	max.

Délimitation du PAP et des zones du PAP

- délimitation du PAP 10,58 a
- - - délimitation des différentes zones du PAP

Gabarit des immeubles (plant/coupes)

- alignement obligatoire pour constructions destinées au séjour prolongé
- - - limites de surfaces constructibles pour constructions destinées au séjour prolongé
- alignement obligatoire pour dépendances
- - - limites de surfaces constructibles pour dépendances
- - - limites de surfaces constructibles pour constructions souterraines
- - - limites de surfaces constructibles pour avant-corps

Nombre de niveaux

- I, II, III... nombre de niveaux pleins
- +1,2...R nombre d'étages en retrait
- +1,2...C nombre de niveaux sous combles
- +1,2...S nombre de niveaux en sous-sol

Délimitation des lots / îlots

- lot projeté
- îlot projeté
- terrains cédés au domaine public communal 0,45 a (4,25%)

Degré de mixité des fonctions

- min x% pourcentage minimal en surface construite brute à dédier au logement par construction
- x% | y% pourcentage minimal et maximal en surface construite brute de logement par construction
- (X%) pourcentage obligatoire en surface construite brute de logement par construction

Espaces extérieurs privés et publics

- EVp espace vert privé
- EVP espace vert public
- ADJ aire de jeux
- espace extérieur pouvant être scellé
- voie de circulation motorisée
- espace pouvant être dédié au stationnement aménagé en pavé drainant
- chemin piéton / piste cyclable / zone piétonne
- voie de circulation de type zone résidentielle ou zone de rencontre

Types, dispositions et nombre des constructions:

- oc constructions en ordre contigu
- onc constructions en ordre non contigu
- x-mi maisons isolées
- x-mj maisons jumelées
- x-nb maisons en bande

Types et nombres de logements

- x-u x logements de type unifamilial
- x-b x logements de type bifamilial
- x-c x logements de type collectif

Forme de toiture:

- tp toiture plate
- tx (y%-z%) toiture à x versants, degrés d'inclinaison
- orientation du faîte

Servitudes

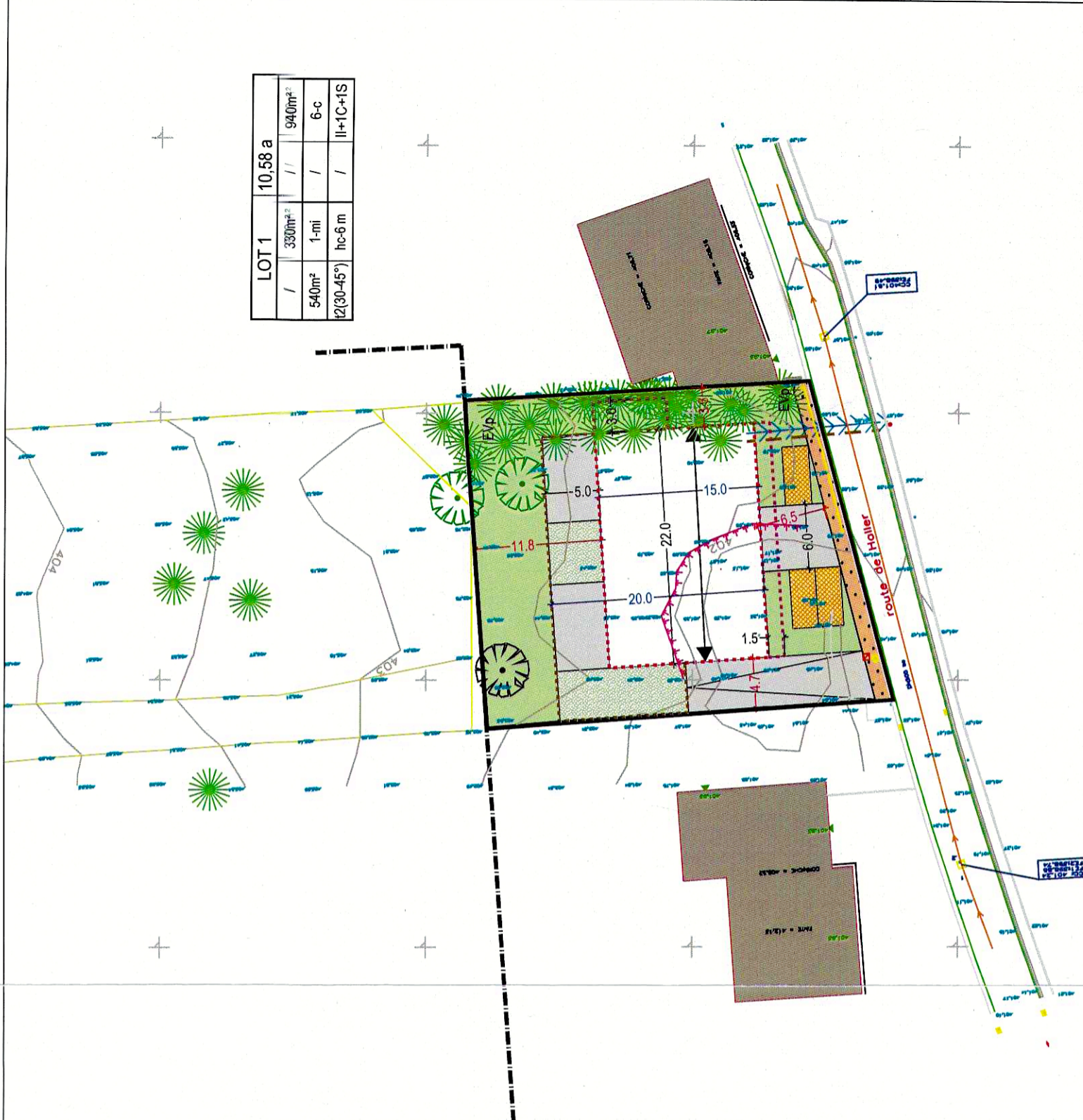
- servitude de type urbanistique
- servitude écologique
- servitude de passage
- élément bâti ou naturel à sauvegarder

Infrastructures techniques

- rétention à ciel ouvert pour eaux pluviales
- canalisation pour eaux pluviales
- canalisation pour eaux usées
- fossé ouvert pour eaux pluviales

Indications supplémentaires:

- recul minimal de la construction
- profondeur maximal de la construction



MAITRE DE L'OUVRAGE
Monsieur Georges Constantin Kara
86, Grand-Rue
L-6310 Beaufort

PROJET
Famille Kara
PAP

PLAN D'AMENAGEMENT PARTICULIER
à Beaufort, route de Haller

PROJET	PHASE DE PRESTATION	N° PLAN	INDEX	ECHELLE
Famille Kara	PAP			1/500
DESIGNATION		IMPRIME LE		
PLAN DE PRESCRIPTIONS		04.03.2014		
		DESSINE PAR		

Références: 1754/81C
Le présent document appartient à ma décision
d'approbation du: 19.12.2014
Le Ministre de l'Intérieur
Dan Kersch

Modifié suivant l'avis de la Cellule d'évaluation du Ministère de l'Intérieur,
Direction de l'aménagement communal et du développement urbain, en
date du 14 juillet 2014.

Ce plan ne vaut pas "PLAN à l'ACTE"
Les dimensions et surfaces exactes seront déterminées par l'Administration du Cadastre et de la Topographie

Représentation schématique du degré d'utilisation du sol par lot ou îlot

LOT / ILOT	surface d'emprise au sol [m ²]		surface du lot / de l'îlot [ares]	
	min.	max.	min.	max.
	min.	max.	min.	max.
	min.	max.	min.	max.
	min.	max.	min.	max.

surface d'empierre au sol [m²]
surface du scellement du sol [m²]
type et nombre de logements
nombre de niveaux
type de toiture
hauteur des constructions [m]

Délimitation du PAP et des zones du PAG

- délimitation du PAP 10,58 a
- délimitation des différentes zones du PAG

Courbes de niveau

- terrain existant
- terrain remodelé

Nombre de niveaux

- I, II, III, ... nombre de niveaux pleins
- +1,2,...R nombre d'étages en retrait
- +1,2,...C nombre de niveaux sous combles
- +1,2,...S nombre de niveaux en sous-sol

Hauteur des constructions:

- hc-x hauteur à la corniche de x mètres
- ha-x hauteur à l'acrotère de x mètres
- hf-x hauteur au faîte de x mètres

Types, dispositions et nombre des constructions:

- oc constructions en ordre contigu
- onc constructions en ordre non contigu
- x-mi maisons isolées
- x-mj maisons jumelées
- x-mb maisons en bande

Types et nombres de logements

- x-u x logements de type unifamilial
- x-b x logements de type bifamilial
- x-c x logements de type collectif

Forme de toiture:

- tp toiture plate
- lx (y%-z%) toiture à x versants, degrés d'inclinaison
- orientation du faîte

Servitudes

- servitude de type urbanistique
- servitude écologique
- servitude de passage
- élément bâti ou naturel à sauvegarder

Plantations et murets

- arbre à moyenne ou haute tige projeté / arbre à moyenne ou haute tige à conserver
- haie projetée / haie à conserver
- muret projeté / muret à conserver

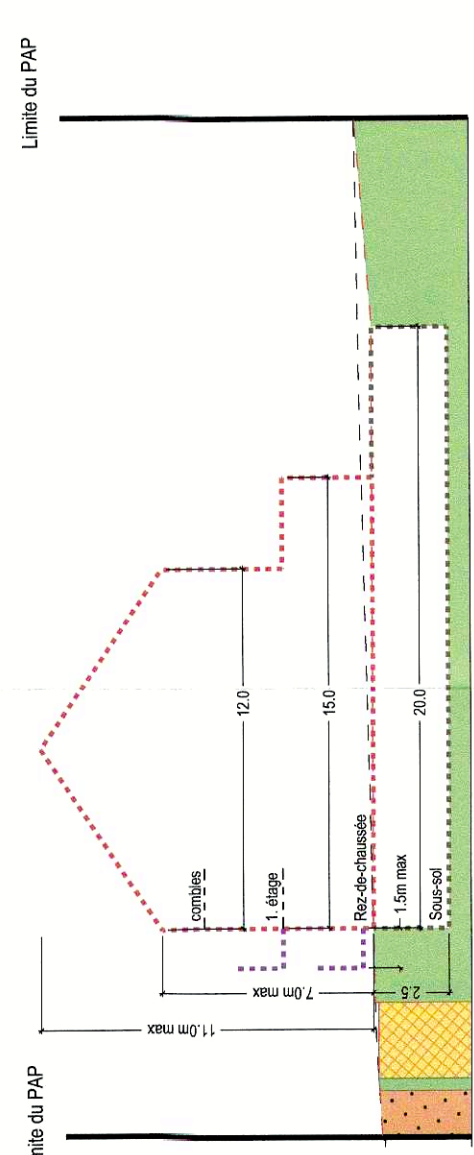
Servitudes techniques

- rétention à ciel ouvert pour eaux pluviales
- canalisation pour eaux pluviales
- canalisation pour eaux usées
- fossé ouvert pour eaux pluviales

Indications supplémentaires:

- recul minimal de la construction
- profondeur maximal de la construction

Coupe A-A'



Coupe B-B'



Coupe C-C'



Référence: 17154/181C
Le présent document appartient à ma décision
d'approbation du: 17.12.2014
Le Ministre de l'Intérieur
Dan Kersch



MAÎTRE DE L'OUVRAGE
Monsieur Georges Constantin Kara
86, Grand-Rue
L-6310 Beaufort

PROJET
Famille Kara
PAP

PHASE DE PRESENTATION
PAP

INDICE
1:250 / 1:750

ÉCHELLE

DATE DE DÉPÔT
04.03.2014

DESIGNÉ PAR
COUPES

PLAN D'AMÉNAGEMENT PARTICULIER
à Beaufort, route de Haller

PROJET
31, RUE SCHWITZ L-B 190 KERSPITAL TEL/FAX: +352/ 30 72 82 / 84 E-MAIL: AMHC@PT.LU